

## Violences habituelles sur un bébé d'1 mois ayant entraîné la mort : Ce drame aurait-il pu être évité ?

L'Association Enfance et Partage sera partie civile devant la cour d'assises de l'Essonne du 31 janvier au 3 février 2017 dans une procédure pour violences habituelles ayant entraîné la mort.

Sont mis en examen MARTIN Rémi (23 ans) et CHEVALIER Marlène (19 ans) parents de "S", un petit garçon décédé à l'âge d' 1 mois, le 6 avril 2013.

Il ressort de l'instruction que ce bébé d'1 mois et 5 jours aurait été victime de mauvais traitements associant secouements violents, manœuvres de suffocation, coups directs et de probables carences alimentaires.

Son décès serait consécutif à un traumatisme crânien.

Notre association est la seule partie civile constituée. Nous serons représentés par Maître Fabienne Fenart avocate au barreau d'Evry (91).

Marie-Pierre Colombel, Présidente d'Enfance et Partage explique :

*« Nous déplorons ce drame qui touche une fois de plus un enfant, victime de la maltraitance de ses parents. S'il est légitime de nous constituer Partie Civile pour représenter ce bébé, nous prenons aussi toute la mesure du contexte familial pathogène : un jeune couple isolé, en grande précarité et sans famille proche. Si d'emblée un soutien à la parentalité avait été envisagé à la naissance de l'enfant, ce drame aurait-il pu être évité ? Cette affaire montre aussi combien les parents peuvent se retrouver démunis face à l'arrivée d'un enfant. Notre service d'écoute téléphonique Allo Parents Bébé, témoigne chaque jour du désarroi parfois inquiétant de certains parents totalement dépassés par l'éducation d'un jeune enfant ».*

**Depuis bientôt 40 ans, Enfance et Partage agit pour que chaque enfant soit protégé par sa famille et par la société afin de préserver son devenir d'adulte. Nos actions se déploient autour de la Prévention et de la Lutte contre la Maltraitance, avec l'appui de 20 comités locaux, 280 bénévoles, une dizaine d'experts salariés (puéricultrices, psychologues, juristes) et un réseau de 80 professionnels (avocats, psychothérapeutes).**

### Contacts :

**Présidente :** Marie-Pierre Colombel

[mariepierre.colombel@enfance-et-partage.org](mailto:mariepierre.colombel@enfance-et-partage.org)

M : 07.62.49.51.63

**Avocate :** Maître Fabienne Fenart

Tel : 01.60.77.12.79

[fenart@d3f-avocats.fr](mailto:fenart@d3f-avocats.fr)

**Relations Presse :** Stéphane Hingand

[stephane.hingand@enfance-et-partage.org](mailto:stephane.hingand@enfance-et-partage.org)

M : 06 15 99 84 64

**Association Enfance et Partage - 96 rue Orfila, 75020 Paris - Tel : 01 55 25 65 65**

<http://www.enfance-et-partage.org>